

**De l'adhésion minoritaire à l'adhésion raisonnée ?  
Le Roussillon dans le royaume de France  
(1659-1789)**

**Gilbert Larguier**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6848>

DOI : 10.4000/cdlm.6848

ISSN : 1773-0201

**Éditeur**

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

**Édition imprimée**

Date de publication : 15 juin 2013

Pagination : 75-84

ISSN : 0395-9317

**Référence électronique**

Gilbert Larguier, « De l'adhésion minoritaire à l'adhésion raisonnée ? Le Roussillon dans le royaume de France (1659-1789) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 86 | 2013, mis en ligne le 15 décembre 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6848> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.6848>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# De l'adhésion minoritaire à l'adhésion raisonnée ? Le Roussillon dans le royaume de France (1659-1789)

Gilbert Larguier

---

- 1 Les terres catalanes situées au nord des Pyrénées sont annexées au royaume de France en 1659 par le traité des Pyrénées. Ce changement de souveraineté intervient dans un contexte original, sans équivalent pour aucun autre territoire entré dans le royaume. Le principat de Catalogne, les comtés de Roussillon et la Cerdagne formaient en effet une unité politique depuis 1344 et son parlement, la *Junta General de Braços*, rompant avec la monarchie hispanique en 1641, les avait offerts au roi de France Louis XIII, ce qui permettra de nourrir l'idée que la province avait été donnée et non conquise. Cette situation inédite, épilogue d'un conflit ancien avec Madrid, fut-elle de nature à favoriser l'adhésion et l'intégration des populations dans leur nouveau royaume ou seulement conjoncturelle, ruinée ensuite par la partition du pays catalan ? La question de l'adhésion – ou du refus – se posa rapidement, compliquée par la poursuite de la confrontation entre les Habsbourg et les Bourbons, puis par l'accession de ces derniers au trône d'Espagne. Elle paraît acquise en 1789.

## Adhésion minoritaire, défiance majoritaire

- 2 Comment fut accueillie en Roussillon la nouvelle de la signature du traité des Pyrénées ? L'impression qui prévaut est le silence. Alors que la phase aiguë de la confrontation avec Madrid avait suscité une véritable explosion de publications de tous ordres, rien ne paraît pendant les mois qui suivent le traité. Plus significatif encore est le mutisme de la parole privée. Peu de régions d'Europe comme la Catalogne ont livré autant d'« écrits du for privé » à la fin du XVI<sup>e</sup> et au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Or aucun de ceux qui ont été conservés n'évoque explicitement le traité. Tous ne

retiennent que la paix. « *Paus tant desiradas* » écrit Honorat Ciuró, membre de la communauté des prêtres de Thuir<sup>1</sup>, « *las tant desijadas paus* », dit mossèn Curp, recteur de Villelongue-dels-Monts à l'occasion de la publication du traité à Perpignan le 25 février 1660<sup>2</sup>.

- 3 Le soulagement le dispute à la résignation. Soulagement de voir se terminer une guerre dont la Catalogne venait d'être un des principaux théâtres. Résignation à l'égard de la partition que l'occupation et l'administration françaises depuis près de vingt ans avaient rendue comme inéluctable. On ne peut saisir l'état d'esprit de la population, cependant, si l'on ne tient pas compte du poids démographique de la Catalogne – moins d'un demi-million d'habitants au total –, et du Roussillon plus particulièrement : 58 000 habitants selon un dénombrement dont 3 850 à Perpignan, les gens d'Église compris (250 séculiers et réguliers)<sup>3</sup>. Ce dénombrement souligne deux faits essentiels : le Roussillon au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle est à un étiage de sa population, sa capitale est ravalée au rang d'une grosse bourgade.
- 4 La situation en 1659 juxtapose les contraires. Le contraste est vif entre le parti favorable à la France, dont les membres sont majoritairement issus du sud des Pyrénées, et la population locale depuis toujours sous la menace des troupes ennemies au sein de laquelle s'exprime sans retenue l'hostilité à l'égard de l'envahisseur assimilé au soldat étranger, prédateur, huguenot. Témoin précieux, le notaire Pere Pasqual, qui a vécu de l'intérieur le long siège de Perpignan (novembre 1641 - 9 septembre 1642), ne donne qu'un conseil à ses enfants : vendez vos biens, quittez le Roussillon, fuyez jusqu'au bout de la terre pour ne plus être exposé aux « agonies et peines »<sup>4</sup>. Le testament du chirurgien Hieronim Cros est aussi explicite : il réserve une somme pour doter des jeunes filles pauvres, mais à condition qu'elles ne soient pas françaises<sup>5</sup>.
- 5 Coexiste avec cette défiance une adhésion déterminée. Sans revenir en détail sur les tensions qui avaient progressivement dégradé la relation avec Madrid et conduit à la décision de la *Junta General de Braços*, il faut éclairer succinctement des prises de position au premier abord surprenantes tant les cultures politiques de la Catalogne, de l'Espagne et de la France étaient hétérogènes<sup>6</sup>. Pour les Catalans, l'antériorité catalane sur la Castille était indubitable, comme sa liberté qu'ils faisaient remonter au petit-fils de Noé. N'ayant jamais été soumis, ils étaient libres de choisir leurs seigneurs. Le pouvoir appartenait au peuple. Celui-ci le confiait au roi moyennant son serment de respecter ses lois et ses droits, le reprenait à sa mort. En cas de non-respect du contrat, de tyrannie avérée, le peuple était délié de sa parole. Contrairement à la France où le roi jouissait de la plénitude de ses pouvoirs sur l'ensemble du royaume dès l'instant où il succédait à son prédécesseur, en Espagne le roi, roi d'Aragon, n'était reconnu comte de Barcelone qu'après être venu à Barcelone jurer de respecter les *Constitutions*.
- 6 La guerre vint montrer les limites de ce modèle institutionnel qu'abhorrait le *valido* Olivarès, porta à incandescence la crise avec Madrid, suscita la rédaction d'ouvrages justificateurs du bon droit catalan, ouvrit la voie à la solution française : un changement d'allégeance qui serait respectueux des *Constitutions*. Pour certains de ses partisans, des juristes principalement, l'option française n'était pas seulement un calcul conjoncturel, mais le fruit d'une véritable fascination pour sa monarchie et son roi. Francesc Martí i Viladamor, alors avocat fiscal de la baillie générale de Catalogne<sup>7</sup>, voyait par exemple en Louis XIII un roi victorieux, restaurateur de la vraie foi et de la justice, le digne dépositaire de l'élection divine jamais démentie depuis le baptême miraculeux de Clovis. Pour lui, l'ancienneté, la pureté et la vigueur de la foi catholique

rapprochaient la France et la Catalogne qui n'avait aucune raison de rester unie à la Castille<sup>8</sup>.

- 7 Ces positions à caractère idéologique n'allaient pas sans ambiguïté tant les fondements des libertés catalanes contrastaient avec le mode de construction de la monarchie et l'exercice du pouvoir en France. L'anticastillanisme a été le principal ressort des partisans de la France. On estime actuellement à 2 000 environ le nombre de ceux qui vinrent se réfugier en Roussillon – un millier de « politiques », un millier de parents ou de serviteurs. En sens inverse, il y eut un « exil croisé » composé principalement de nobles. Faut-il réduire les réfugiés en Roussillon à une « élite barcelonaise » comme cela a été suggéré ? L'expression, trop restrictive, rend compte d'une réalité néanmoins : c'est elle qui domine et c'est sur elle que les autorités françaises s'appuieront<sup>9</sup>. Ainsi, on ne saurait trop souligner le rôle de personnalités qui ont participé activement aux négociations des traités de paix, comme les frères Fontanella, Josep et Francesc<sup>10</sup> ou Martí i Viladamor pour le traité de Munster, Ramon Trobat pour celui des Pyrénées, conseiller écouté, décisif dans la délimitation de la frontière : il attira l'attention sur la Cerdagne, montra l'intérêt de comprendre le Conflent dans les territoires à revendiquer<sup>11</sup>. Des Catalans, par conviction, parce qu'ils avaient été exclus du pardon accordé par Philippe IV également, se sont donc mis au service de la France, ont contribué à la configuration de la nouvelle province.
- 8 Ajoute au paradoxe qui voit la petite cohorte des partisans les plus déterminés de la France venir du sud des Pyrénées l'orientation ancienne massivement nord-sud des courants migratoires et commerciaux, si bien qu'une proportion importante de la population provenait du sud de la France, depuis l'Auvergne, le Languedoc, jusqu'à l'Aquitaine. Jordi Nadal et Emili Giralt ont pu écrire, en forçant un peu le trait, que le Roussillon fut français par le sang avant de le devenir par le drapeau<sup>12</sup>. Mais ces migrants, des ruraux majoritairement, ignorant le français, rapidement assimilés, fournirent peu d'adhérents à la cause française au cours de la guerre et au lendemain de l'annexion.

## Ruptures, résistances, expectative

- 9 Le processus d'intégration du Roussillon est un cas d'espèce. Voici une terre d'affrontement entre royaumes concurrents où les destructions, la présence de troupes, avaient nourri une rancœur tenace. Depuis la chute de Barcelone en 1652 les principales institutions catalanes continuaient à fonctionner au moins formellement à Perpignan avec les exilés du Principat : une *Generalitat*, un Conseil royal faisant office de tribunal suprême, etc. Allaient-elles être pérennisées ? Contrairement à une vulgate persistante<sup>13</sup>, l'article 55 du traité ne garantissait en effet pas le maintien des *Constitutions* de Catalogne.
- 10 La politique mise en œuvre dans la nouvelle province rattachée au secrétariat d'État à la guerre est à considérer en fonction de sa situation, mais aussi de celle du royaume où l'on assiste après la Fronde à une vigoureuse reprise en main, à la consolidation du système judiciaire et administratif, au contrôle renforcé des communautés comme dans le Languedoc voisin. Les efforts de séduction jusque-là déployés en Catalogne avaient montré leurs limites. Depuis 1652, l'attitude s'était durcie, avec des confiscations par exemple dont le produit fut attribué aux exilés et aux fidèles eux-mêmes spoliés dans le Principat. Après 1659, l'attitude du pouvoir, beaucoup plus radicale, ouvertement de

rupture, visa à défaire les liens avec le sud des Pyrénées. Louvois, dans un refus opposé à des comédiens de Barcelone qui voulaient donner leur spectacle à Perpignan, l'énonce en 1665 : « éloigner de Perpignan tout ce qui peut contribuer à remettre en mémoire des habitants les mœurs et le langage des Espagnols et faire tout ce qui est possible pour leur communiquer les nostres »<sup>14</sup>.

- 11 Les transferts de propriété ne visaient pas seulement à assurer de beaux revenus aux meilleurs fidèles, mais tout autant à tenir le territoire. Le cas des Banyuls, seigneurs de Nyer, montre que l'on fit preuve parfois d'habileté. Les biens confisqués à Charles de Banyuls compromis dans la conspiration de Villefranche (1674) furent attribués à son épouse, fille d'un réfugié du Principat, Joseph d'Ardenne, puis revinrent à son beau-frère Thomas de Banyuls ! Le contrôle du clergé s'avéra autrement plus délicat. Il était essentiel en raison du nombre des religieux dans la province – vingt-quatre maisons religieuses à Perpignan ! –, de leur influence sur la population, des structures ecclésiastiques entièrement tournées vers le Principat, qu'il s'agisse des abbayes et des maisons conventuelles ou de l'évêché d'Elne-Perpignan suffragant de l'archevêché de Tarragone. L'intention clairement affichée fut d'établir une frontière religieuse en rattachant l'évêché à la métropole de Narbonne – cela fut réalisé en 1678 par un simple décret royal –, les maisons religieuses à des congrégations françaises. L'opération n'alla pas sans conflits nourris par de vieilles dissensions internes, par le clivage entre pro et anti-français ou l'aversion d'un clergé ultramontain pour l'Église gallicane, et rendus plus âpres par l'interdiction de continuer à entretenir des relations avec la province de Tarragone, de recruter désormais des novices au sud des Pyrénées. Une missive adressée à l'intendant Macqueron en 1661 dévoilait les intentions : « envoyer insensiblement des français et en sortir les naturels du pays »<sup>15</sup>.
- 12 Durant une dizaine d'années l'ensemble du clergé fut gravement troublé. Fra Vicens de Margarit, déjà évêque de Barcelone au temps de la présence française, ne put prendre possession de l'évêché d'Elne/Perpignan qu'en 1669, les moines de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa tentèrent – sans succès – de chasser leur nouvel abbé, des pères minimes espagnols<sup>16</sup> furent expulsés, des capucins hostiles à leur rattachement à la province de Toulouse partirent. Les tensions furent portées à un point tel qu'elles dégénérent parfois en violences physiques et en mauvais traitements. Les nouveaux venus, Languedociens pour la plupart, étaient perçus comme des espions, les religieux demeurés en place comme des suppôts des Espagnols ; suspicion justifiée aux yeux des autorités françaises par la compromission de plusieurs ecclésiastiques dans des conspirations. Mais les générations passent. Deux décennies plus tard les tensions avec le clergé s'étaient fortement réduites.
- 13 La volonté de rupture se manifesta tout aussi rapidement dans d'autres domaines où les mesures prises ne pouvaient produire des effets immédiats : défense faite aux jeunes gens de fréquenter les écoles et les universités du sud des Pyrénées, demande aux consuls de Perpignan de ne plus s'adresser au secrétaire d'État à la guerre qu'en français ou en espagnol, installation à Perpignan en 1663 de la congrégation des Dames enseignantes de saint Benoît originaires de Béziers en vue d'apprendre la langue française aux jeunes filles, obligation de ne plus prêcher en catalan, encouragement à s'habiller à la française<sup>17</sup>.
- 14 Sur le plan institutionnel, 1659 signa la fin de la fiction du maintien à Perpignan des principales institutions catalanes. Leur furent substituées un Conseil souverain peuplé d'anciens transfuges du Principat – Dominique Manalt fut le seul Roussillonnais –, un

intendant à demeure, un gouverneur représenté sur place par un lieutenant général. Aucune trace de système représentatif ne fut conservée. Le Roussillon offre un des exemples les plus précocement construits du système judiciaire et administratif qui allait être établi partout dans le royaume avec une forte présence à Perpignan des agents du pouvoir royal et un étroit assujettissement à son endroit. On ne saurait trop insister, pour le Roussillon, sur la radicale nouveauté de cette situation. Jamais antérieurement, en raison des *Constitutions* et de la nature contractuelle des relations avec Madrid, l'influence castillane n'avait pu s'exercer aussi fortement. À terme, ce sera décisif, bien que cela fût peu en accord avec les positions défendues naguère par les défenseurs des libertés catalanes, désormais membres du Conseil souverain.

- 15 Contrôler les dynamiques sociales – le Roussillon n'est pas un cas spécifique – fut une stratégie clairement mise en œuvre. Cela passa par différentes voies qui visaient à s'attacher de nouvelles fidélités et clientèles. Un exemple : l'assemblée municipale, à Perpignan, disposait du droit de créer des bourgeois nobles – *burgesos honrats* –, une catégorie intermédiaire entre la noblesse et la roture dont l'acquisition constituait une étape quasi obligée de l'ascension sociale. Le pouvoir royal se réserva cette prérogative. L'action des gouverneurs – des Noailles jusqu'en 1789 –, comme relais et intermédiaires envers la Cour fut également déterminante.
- 16 Dans un premier temps, jusqu'en 1676 environ, année marquée par trois événements auxquels on peut attribuer un caractère symbolique – le premier discours en français prononcé au Conseil souverain par Ramon Trobat, le premier prêche en français à la cathédrale Saint-Jean, la décision de fortifier la frontière rapidement concrétisée par la construction de la citadelle de Mont-Louis (1680-1681) –, le contraste est criant entre les initiatives pas toujours efficaces du nouveau pouvoir souverain ou de ses agents, la persistance des divisions dans la société, les refus qui prirent la forme de conspirations et d'une tenace révolte dans les hauts cantons du Vallespir et du Conflent (1663-1672)<sup>18</sup>. Une quinzaine d'années durant, une certaine confusion régna dans la province entretenue par cet espoir : le traité des Pyrénées avait-il bien scellé définitivement le sort du Roussillon ? Des négociations eurent lieu en effet en 1672 et 1673 pour échanger éventuellement le Roussillon contre les Flandres. Mais elles échouèrent.
- 17 Les résistances ouvertes firent long feu. Leur disparition ne signifia pas pour autant le retour de la stabilité dans une province entièrement dominée par la guerre pour une génération de plus. D'abord avec la présence ininterrompue de troupes dont les effectifs dépassèrent parfois 50 % de la population, ensuite avec l'intense propagande orchestrée autour de la personne du roi, Louis le Grand, enfant miraculeux, guerrier victorieux, roi juste, préoccupé uniquement par le repos de ses peuples et le triomphe de la religion. Elle reprenait les thèmes développés par Marti i Viladamor, Pierre de Caseneuve<sup>19</sup>, Pierre de Marca dans sa *Marca Hispanica* et s'exerçait en toutes occasions, sous la forme de harangues solennelles prononcées à la cathédrale, tous les corps citadins réunis, d'interminables panégyriques où l'on n'oubliait jamais d'associer le gouverneur de la province et l'intendant, en l'occurrence Ramon Trobat, le réfugié du Principat qui fit la plus longue et la plus brillante carrière puisqu'il fut successivement avocat général, président à mortier du Conseil souverain, intendant<sup>20</sup>.
- 18 On peine à évaluer l'effet produit par ce verbe, entendu par d'étroites couches de la population. Dépassa-t-il de beaucoup les murs de Perpignan ? On peut en douter. Le sentiment de l'intendant, en 1710, est sans nuances : pour lui les Roussillonnais continuaient à manifester une « aversion particulière pour la domination française », à

regarder « comme une dégradation et une injure le nom de français ou de catalan francisé »<sup>21</sup>. À cette date cependant, la guerre de Succession d'Espagne tournait à l'avantage des armes françaises, sonnait le glas des espoirs catalans rangés derrière l'archiduc Charles d'Autriche. L'accession des Bourbons au trône d'Espagne eut une importance comparable au traité des Pyrénées. Mettant fin à l'épreuve de force entre la France et l'Espagne, pérennisant la frontière pyrénéenne, elle enleva au Principat la séduction qu'il pouvait conserver, car les décrets de *Nueva Planta* pris par Philippe V eurent pour résultat, toutes proportions gardées, de faire paraître la province du Roussillon comme un conservatoire des *Constiticions catalanes*.

## Vers une acceptation majoritaire

- 19 Les traités soldant la guerre de Succession d'Espagne et la mort de Louis XIV constituent le terme d'une autre étape du rattachement du Roussillon au royaume, encore consolidé par la conclusion d'alliances entre les différentes branches des Bourbons (le « Pacte de famille » de 1733 et de 1761). Depuis 1640 les habitants avaient vécu sous l'hypothèque de la guerre. La paix modifia les perspectives, d'autant qu'elle coïncida avec une amélioration de la conjoncture à laquelle contribua de manière inopinée en Roussillon le système de Law. L'endettement sous la forme de rentes constituées et de ventes à pacte de rachat y était très élevé. Le papier monnaie permit aux débiteurs de se libérer à bon compte au détriment des créanciers, les communautés religieuses principalement, qui en furent durablement affaiblies<sup>22</sup>.
- 20 Les indices positifs se multiplient après 1720. La population jusque-là restée proche de son étiage recommence à croître. En 1790 le cap des 100 000 habitants était dépassé, soit au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle un gain de près de 50 %. Perpignan comptait 13 000 habitants environ à la fin du siècle. Plus précocement perceptibles sont les signes d'ouverture, qu'il s'agisse du soutien appuyé apporté par la noblesse et le corps des marchands de Perpignan à un projet de canal qui joindrait celui des Deux-Mers – il ne se fera pas –, ou des liens noués avec les milieux académiques parisiens par les médecins et les professeurs de l'université. Ces liens n'eurent de cesse de s'élargir et de se renforcer. Gratifiants en raison de la reconnaissance intellectuelle dont ils témoignaient, ils dirigeaient des milieux jusque-là peu perméables à la séduction française vers des cercles qui n'émanaient pas directement du pouvoir, même si les intendants et les gouverneurs encouragèrent à la fin du siècle la venue à Paris de jeunes gens prometteurs, envoyés se former dans des matières que l'on envisageait d'introduire à l'université<sup>23</sup>.
- 21 Les dynamiques sociales, moins manifestes, plus longues à produire leurs effets, jouèrent également en faveur de l'insertion du Roussillon dans le royaume. Elles se développèrent à partir de Perpignan, empruntèrent trois voies, sans compter l'immigration qui ne ralentit pas. Deux ont peu retenu l'attention. La première vint des perturbations de la guerre, des déplacements de population. De belles promotions furent rendues possibles. François Fossa, doyen de la faculté de droit et recteur de l'université en 1759, avait pour bisaïeul un cloutier de Saint-Laurent-de-Cerdans qui avait participé à la révolte des Angelets. La seconde fut une conséquence de la présence à Perpignan de nouvelles institutions, intendance et conseil souverain. Ce dernier offre un exemple type d'ascension et d'interpénétration sociale, d'amalgame entre Catalans d'extraction et régnicoles, ainsi que de formation rapide d'un groupe social original via



les alliances matrimoniales. Bien que les charges ne fussent pas vénales en Roussillon, les conseillers parvinrent sans grande difficulté à les transmettre à leurs descendants ou alliés. Plusieurs d'entre eux étaient d'origine relativement modeste. Le procureur général Joseph de Règnes, fils de médecin, avait pour aïeul un paysan de Rennes dans le diocèse voisin d'Alet venu tenter sa chance en Roussillon. Le cas des avocats auprès du conseil est tout aussi révélateur. Leur nombre gonfla fortement. On en comptait une quarantaine en 1740, une centaine en 1790. Les patronymes supplémentaires, dont 80 % sont neufs, témoignent de l'accès de nouvelles familles à une position plus valorisante grâce à la présence du conseil. La crue fut aussi spectaculaire pour les docteurs ès loi et les bourgeois nobles qui étaient respectivement 23 et 81 en 1729, 77 et 114 et 1788<sup>24</sup>.

- 22 Du haut en bas de l'échelle sociale, les alliances matrimoniales croisées se multiplient. Encore peu nombreuses dans les strates intermédiaires et supérieures jusqu'au début du second tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles deviennent beaucoup plus fréquentes. Les filles de la noblesse et des bourgeois nobles convolent avec les rejetons ou les proches parents des intendants, des officiers, des titulaires des charges les plus en vue. La fille cadette du comte de Saint-Marsal épouse le fils de l'intendant Antoine-Marie d'Albaret, l'héritière des marquis d'Aguilar le frère de l'intendant de Bon à qui elle donna le nom et les armes des Margarit de Biure, figures marquantes des réfugiés du Principat. On pourrait multiplier les exemples<sup>25</sup>.
- 23 L'ouverture se manifesta aussi par des « montées à Paris » : simples voyages comme celui de l'avocat Joseph Jaume, reçu à Versailles par tous les ministres dont le chancelier Maupeou, séjours prolongés de la part de jeunes nobles – Dominique d'Oms de Margarit entré aux gardes françaises s'y maria –, établissements définitifs comme ceux du médecin Carrère, du président à mortier de Copons qui espérait obtenir une charge de contrôleur des finances, de Joseph d'Albert, devenu lieutenant général de police, du chanoine Joseph Xaupi, doyen de la faculté de théologie de Paris. Ces exemples montrent la densité des relations établies avec le royaume, facilitées par l'amélioration du réseau routier, le service régulier de la poste par où arrivaient les livres, les articles de Paris, la mode aussi que l'on n'hésitait plus à suivre, comme les coiffures à la Pompadour ou à la Marie-Antoinette dont le petit peuple se moquait<sup>26</sup>.
- 24 Les futilités, écume fugace, signalent le fond : l'attraction du sud – d'où ne provenaient plus guère que des piastres en fraude – a cédé la place à celle du nord que l'on peut ranger sommairement sous la bannière des Lumières<sup>27</sup>. La Franc-maçonnerie fait précocement de nombreux adeptes : nobles, militaires, et même artisans. Dans les bibliothèques privées, fournies, les livres en français l'emportent de manière écrasante sur les livres en catalan. Le gradient d'influence et de prestige des lettres et des sciences joue en faveur de la France. Même des ecclésiastiques se piquent d'une culture quasiment européenne. L'abbé Marcé, curé de Corneilla-la-Rivière, paroisse située à une vingtaine de kilomètres de Perpignan, féru d'expériences agronomiques, connaît les dernières publications de l'Académie de Berlin, les musiciens en vogue, Gluck, Guétry, Boccherini<sup>28</sup>. Le retournement de la situation internationale, la mise sous l'éteignoir de la Catalogne, ont joué indubitablement en faveur du pouvoir royal. Celui-ci évitait de brusquer, faisait preuve de plus de doigté qu'au lendemain du traité des Pyrénées. La propagande ne mettait plus en avant la gloire et la guerre, mais la paix ; ainsi, lors du centenaire du rattachement, en 1759, marqué par la « rénovation » de l'université et la décision de construire un nouveau bâtiment pour l'abriter.



- 25 Une université dotée d'une bibliothèque publique, une salle de spectacle, un jardin botanique à Perpignan, une route vers l'Espagne, des ponts, bientôt le projet d'un port et d'une ville nouvelle à Port-Vendres... : les réalisations concrètes se multiplient après 1760, appuyées par le commandant en chef de la province, le maréchal de Mailly, omniprésent en Roussillon quatre décennies durant. Des dons à des établissements d'assistance, parfois ostentatoires, des legs faits aux pauvres et aux jeunes filles à marier, la reconnaissance de mérites professionnels ou du courage d'individus, des prises de position en faveur de la province aussi, finirent par désarmer les préventions. Lors de la tentative de réforme municipale par le contrôleur général des finances l'Avardy, par les arrêts de 1764 et de 1786, l'intendant, le gouverneur et le maréchal de Mailly se firent les défenseurs des usages et des coutumes du Roussillon.
- 26 La suppression du statut de province étrangère (1785) et la création d'une assemblée provinciale en 1787 aidant, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle le Roussillon se distinguait de moins en moins des autres provinces. Au cours de l'effervescence précédant la réunion des États généraux et lors de la rédaction des cahiers de doléances, une vraie nouveauté dans la province, le respect à la lettre des traités de Péronne et des Pyrénées fut évoqué par la noblesse, mais aucun des trois ordres ne se prononça pour un retour à la situation antérieure. La création des départements qui revenait à une fusion dans le « grand Tout national » et à l'abandon de tout souvenir des constitutions et libertés catalanes aurait pu mobiliser. L'adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale fut ratifiée. L'émigration, la guerre, ne la remettront pas sérieusement en cause.
- 27 L'adhésion très minoritaire à la France, à caractère idéologique, s'est donc muée en Roussillon en une adhésion plus consensuelle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le pouvoir royal s'efforça d'abord de rompre avec le sud des Pyrénées, cibra sa propagande sur Perpignan et ses élites, sans grande réussite pendant un demi-siècle. Les circonstances le servirent : la paix après l'installation des Bourbons à Madrid, les Lumières dont l'attraction se substitua à celle du Principat privé de ses libertés et usages. Elle fut acquise seulement quand les dynamiques sociales ascendantes et l'entrecroisement matrimonial dans les couches supérieures et moyennes de la société furent suffisamment avancés.

---

## NOTES

1. . « La paix tant espérée » : Joan Peytavi Deixona, « La quotidianitat i la percepció del tractat dels Pyreneus a la lectura dels dietaris catalans », dans Oscar Jané Checa (éd.), *Del Tractat dels Pirineus [1659] a l'Europa del segle XXI : un model en construcció ?*, Barcelone, Museu d'Història de Catalunya, Generalitat de Catalunya, 2010, 359 p., p. 315.

2. . « la paix tant désirée ». Emmanuel Coste, *Memorias de mossen Curp, rector de Vilallonga del Mont*, Perpignan, Latrobe, 1920, p. 46. Mossèn est le terme utilisé pour désigner un prêtre séculier.

3. . Claude Colomer, *Le clergé régulier en Roussillon, du Rattachement à la Révolution (1659-1789)*, Perpignan, SASL, 1996, p. 65.

4. . Paul Masnou, *Mémoires de Pierre Pasqual (1595-1644)*, Perpignan, Impr. Joseph Payret, 1905.

5. . Philippe Torreilles, « Mémoires d'un chirurgien au XVII<sup>e</sup> siècle, 1597-1639 », *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. 4, 1903, p. 167-199.
6. . Gilbert Larguier, « 1640, une conjoncture internationale, régionale, locale », *Études roussillonnaises*, t. XXII, 2006, p. 149-157.
7. . La baillie générale est l'administration chargée de la gestion du patrimoine royal, équivalent du Domaine royal en France.
8. . Francisco y Viladamor, *Cataluña en Francia. Castilla sin Cataluña y Francia contra Castilla, Panegyrico glorioso al christianissimo monarca Louis XIII, el Justo*, Barcelone, 1641.
9. . Oscar Jané, « Els exiliats polítics (agents d'una adaptació electiva) i la frontera amb França », dans *Del Tractat dels Pireneus [1659]...*, op. cit., p. 255-263.
10. . Pep Valsalobre et Gabriel Sansano (dir.), *Francesc Fontanella, un obra, una vida, un temps*, Belcaire d'Empordà, Edicions Vitel-la, 2006.
11. . Oscar Jané Checa, *Catalunya sense Espanya. Ramon Trobat : ideologia i catalanitat a l'empara de França*, Catarroja-Barcelone, Editorial Afers, 2009.
12. . Jordi Nadal et Emili Giralt, *La population catalane de 1553 à 1717*, Paris, SEVPEN, 1960.
13. . Alícia Marcet-Juncosa, *Le rattachement du Roussillon à la France*, Canet, Trabucaire, 1995, p. 112, in fine reproduction du texte du traité des Pyrénées.
14. . Raymond Sala, *Dieu, le roi, les hommes*, Perpignan, Trabucaire, 1996, p. 55.
15. . Claude Colomer, *Le clergé...*, op. cit., p. 22.
16. . *Ibid.*, p. 39-73.
17. . Alícia Marcet-Juncosa, *Le rattachement...*, op. cit., p. 146-147.
18. . Alain Ayats, *Les guerres de Josep de la Trinxeria (1647-1694)*, Canet, Trabucaire, 1997.
19. . Pierre de Caseneuve, *La Catalogne française...*, Toulouse, Pierre Bosc, 1644.
20. . Ainsi le *Panegyrique du Roy* prononcé en 1696 lors de l'anniversaire de Louis XIV par le père Laplace, professeur de philosophie à l'université de Perpignan, voir Fabrice Charton, *La propagande royale en Roussillon sous le règne de Louis XIV*, mémoire de maîtrise, université de Perpignan, 1999.
21. . Henri de Boulainvilliers, « La généralité de Perpignan ou Province de Roussillon », dans *id.*, *État de la France dans lequel on voit tout ce qui regarde le gouvernement...*, Londres, T. Wood et S. Palmer, 1727-1728.
22. . Gilbert Larguier, « L'Église, le crédit et les effets du Système de Law en Roussillon », *Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du Moyen Âge à nos jours*, Perpignan, Archives municipales, 2008, p. 65-83.
23. . Jean Sagnes (dir.), *Nouvelle histoire du Roussillon*, Canet, Trabucaire, 1999, p. 239-248.
24. . Raymond Sala, *Dieu, le roi, les hommes*, op. cit., p. 134.
25. . Philippe Lazerme de Regnes, *Noblesa catalana*, t. III, Paris, chez l'auteur, 1977, p. 86-87, t. II, 1976, p. 318-320 ; Jean Capeille, *Dictionnaire des biographies roussillonnaises*, Perpignan, s. n., 1914, p. 5-6, p. 354-356.
26. . Jean Sagnes (dir.), *Nouvelle histoire du Roussillon*, op. cit., p. 239-248.
27. . Gilbert Larguier (dir.), *Les Lumières en Roussillon au XVIII<sup>e</sup> siècle : hommes, idées, lieux*, Canet, Trabucaire, 2008.
28. . Abbé Marcé, *Essai sur la manière de récolter les denrées dans la province du Roussillon...*, Perpignan, Impr. de C. Le Comte, 1785, p. 79.

---

## RÉSUMÉS

Le Roussillon fut annexé au royaume de France en 1659 par le traité des Pyrénées. Une minorité issue du sud y était très favorable pour des raisons idéologiques, la majorité de la population manifestant au contraire une grande défiance. L'adhésion très minoritaire se mua en une adhésion beaucoup plus consensuelle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le pouvoir royal s'efforça d'abord de rompre avec le sud des Pyrénées, cibra sa propagande sur Perpignan et ses élites, sans grande réussite pendant un demi-siècle. Les circonstances le servirent : la paix après l'installation des Bourbons à Madrid, les Lumières dont l'attraction se substitua à celle du Principat privé de ses libertés et usages. Mais cette adhésion fut acquise seulement quand les dynamiques sociales ascendantes et l'entrecroisement matrimonial dans les couches supérieures et moyennes de la société furent suffisamment avancés.

Roussillon was annexed to the kingdom of France in 1659 by the Treaty of the Pyrenees. Though a minority of the region favored annexation for ideological reasons, the majority was very opposed. By the end of the eighteenth century, however, there was far more consensus. During the fifty years after annexation, the new French rulers tried first to cut contact with the region south of the Pyrenees, aiming their propaganda at the elites, though with little success. But time was on their side: peace arrived once the Bourbons were on the Spanish throne, and the Enlightenment was more attractive to the elites than was the Principality of Catalonia, now deprived of its privileges and customs. But full support was attained only after upward social mobility and elite marriage networks were firmly in place.

## INDEX

**Keywords :** Roussillon, Treaty of the Pyrenees, support, resistance, propaganda

**Mots-clés :** Roussillon, Traité des Pyrénées, adhésion, résistances, propagande

## AUTEUR

### GILBERT LARGUIER

Professeur émérite à l'université de Perpignan (laboratoire Medi-Terra), il a consacré l'essentiel de ses travaux à la fiscalité, à l'économie, aux relations sociales et politiques dans la longue durée en Languedoc et en Roussillon. Ses principales publications sont : *Le drap et le grain en Languedoc, Narbonne et Narbonnais (1300-1789)* (Presses universitaires de Perpignan 1996) ; *Le vin en Languedoc et en Roussillon. De la tradition aux mondialisations xvie - xxie siècle (avec Geneviève Gavignaud-Fontaine)* (Canet, Trabucaire, 2007) ; *Découvrir l'histoire du Roussillon, xiiie - xxe siècle. Parcours historien* (Presses universitaires de Perpignan, 2010).